



Aire de stationnement en Zone A pour un ERP

Par Grange84

Bonjour,
Je dois agrandir l'aire de stationnement de mon ERP (hôtel/restaurant de 5eme catégorie) sur un terrain en zone A.
J'ai actuellement un parking de 12 voitures sur un terrain en zone A. L'agrandissement doit se faire sur une autre parcelle non attenante au premier parking.
Mon établissement est conforme en PMR, SSI et PPRIF.
J'ai fait une demande à l'urbanisme. Est il possible que cela soit refusé.
Par avance merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si les aires de stationnement sont interdites par le règlement de la zone agricole la demande sera refusée.
Que ce soit un ERP ne vous donne pas plus de droits d'y déroger.

Par Grange84

Bonjour,
Merci pour votre réponse.
Rien est indiqué dans le PLU du village interdisant la création d'une aire de stationnement naturelle en zone A.
Rien n'indique que cela soit autorisé non plus!
Merci

Par yapasdequoi

aire de stationnement "naturelle" ? qu'entendez vous par là ?

Par Grange84

Pas de revêtement, utilisation de la forme du terrain.
Pas de changement sur le terrain actuel.
Pas de béton, pas de marquage
Pas de coupe d'arbre
Ancienne truffière avec vieux arbres

Par yapasdequoi

La réponse est entre les mains de la mairie.
Il est fort possible que le stationnement soit interdit sur une zone naturelle pour préserver la biodiversité ou toute autre raison, et c'est le PLU ainsi que les arrêtés municipaux qui le déterminent.